

# PROTOCOLE D'ACCORD

-----

Lieu : Salle du Comité Monétaire de la BCRG

Date : du 05 au 23 octobre 2018

ENTRE :

La Fédération Syndicale Autonome des Banques et Assurances de Guinée (FESABAG), représentée par :

1. SOW Abdoulaye, Secrétaire Général

**MEMBRES :**

2. CAMARA Mamadou Saliou,
3. DIALLO Abdoul Gadiri
4. SENE Madkhoudia
5. CAMARA Naby
6. KEITA MARIAMA Ciré
7. DIALLO Abdoulaye
8. BAH Mata
9. DIALLO Mamadou Alpha
10. BAH Issiaga
11. MANSARE Kèlètigui
12. BALDE Tiguidanké
13. SOW Alpha
14. DIANE Fatoumata
15. WANN Fatou
16. NABE Alama
17. CISSE Sona
18. BAH Souleymane
19. MAMY Josephine SOUMAH
20. CONDE Ibrahima Khalil
21. CAMARA Jawad
22. CAMARA Vamady
23. CAMARA Tiranké.

**D'UNE PART,**

Et l'Association Professionnelle des Banques (APB), représentée par :

1. M. Guy Laurent FONDJO, Président, accompagné de
2. M. Mamadou PONA, 1<sup>er</sup> Vice Président
3. M. Sidy Mohamed CHERIF, 2<sup>ème</sup> Vice Président
4. M. Mamadou Macky BAH, DGA FBNBank
5. M. Adama MBAYE, Secrétaire Permanent.

**D'AUTRE PART,**

## D'AUTRE PART,

Sous l'égide de Monsieur le Gouverneur de la BCRG, Dr Louncény NABE, assisté de son Premier Vice-Gouverneur M. Nianga Komata GOUMOU ; du Second Vice Gouverneur, M. Baidy ARIBOT ; M. Kémo CONDE, Directeur Général de la Supervision des Institutions Financières et M. Gassim KOMARA, Assistant du Directeur de la Supervision Bancaire.

Avec la médiation de Dr Alia CAMARA, Inspecteur Général du Travail, assisté de Madame Fabert Zenab CAMARA, Inspectrice Générale Adjointe du Travail.

### **OBJET : Négociation suite au préavis de grève de la FESABAG du 09 octobre 2018**

Après examen et échanges suivi de larges conseils de M. le Gouverneur de la BCRG, les Parties conviennent de ce qui suit :

#### **I. Du retrait pure et simple du licenciement injuste de la Secrétaire Générale du Syndicat de FBNBANK**

**Résolution** : Les Parties se sont accordées de traiter ce problème à l'amiable. A cet effet, il a été demandé à la Direction Générale de FBNBANK de prendre toutes les dispositions nécessaires à la résolution de cette situation.

#### **II. Du respect des délais d'expatriation**

**Résolution** : Les Parties s'accordent sur le respect strict des Lois en vigueur et se proposent de créer une Commission tripartite APB/IGT/FESABAG pour mener des démarches en vue de l'application correcte de la Loi en la matière.

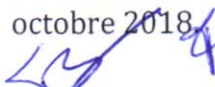
#### **III. Départ sans condition du Directeur des Ressources Humaines de FBNBANK**

**Résolution** : Les Parties s'accordent sur la nécessité du respect de l'Arrêté portant détermination des emplois protégés en République de Guinée.

#### **IV. Du paiement d'une prime exceptionnelle**

**Résolution** : Conscientes des efforts fournis par la FESABAG et les travailleurs du secteur financier et tenant compte de leur esprit de responsabilité dans le cadre de la collaboration avec l'APB, les Parties s'accordent sur le paiement d'une prime exceptionnelle à tous les employés du secteur financier en janvier 2019, nonobstant les négociations internes prévues dans les accords ABP/FESABAG en 2019.

Au terme de cet accord, la FESABAG accepte la levée du préavis de grève lancé le 09 octobre 2018.





Enfin, les Parties se réjouissent du bon climat dans lequel les négociations se sont tenues et s'engagent au respect strict des clauses du présent protocole ainsi qu' à collaborer dans le cadre du développement et la cohésion dans le système financier Guinéen.

**POUR LA FESABAG**

**M. Abdoulaye SOW**  
Secrétaire Général



**POUR LA BCRG**

**Dr Louncény NABE**  
Gouverneur



**POUR FBNBANK**

**M. Macky Mamadou BAH**  
D. G. A.



**POUR L'APB**

**M. Guy Laurent FONDJO**  
Président



**POUR LA MÉDIATION**

**Dr Alia CAMARA**  
Inspecteur Général du Travail

